SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

Aide aux personnes • Garde d'enfants • Assistant de vie • Employé familial • Aide ménager • Enseignant particulier

LA SOCIÉTÉ A UN RÉEL BESOIN DE VOUS.

La **CFTC** est à votre écoute et se bat pour :

- améliorer votre rémunération et vos conditions de travail ;
- garantir l'accès à la formation professionnelle ;
- préserver votre couverture sociale.

DES GARANTIES QUI REFLÈTENT UNE VRAIE RECONNAISSANCE.

La **CFTC** est à vos côtés pour :

- faire respecter vos droits ;
- vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches au quotidien ;
- défendre vos intérêts ;
- vous guider dans vos projets professionnels.

La **CFTC** reconnaît le rôle essentiel de vos métiers.

ÉLECTIONS TPE

VOTEZ DU 22 MARS AU 6 AVRIL

VOYEZ GRAND
VOTEZ CFTC

www.cftc-santesociaux.fr/tpe2021

NOUS SOMMES SYNDICALISTES ET CONSTRUCTIFS! WWW.CFTC.FR

SALARIÉS DES TPE & DU PARTICLIER EMPLOYEUR

AVEC LA CFTC POUR LA RECONNAISSANCE DE VOS MÉTIERS !

La CFTC vous conseille et vous défend partout en France.

Depuis des années, la CFTC organise des réunions d'information pour les salariés du particulier employeur au plus près de chez vous.

La convention collective nationale des salariés du particulier employeur a été négociée et signée par la CFTC en 1999.

La CFTC agit pour que vos métiers soient respectés comme ils le méritent.

Votre convention collective a permis de donner un cadre à votre activité, pour la CFTC il faut aller encore plus loin.

Plus de 1 million de salariés interviennent au domicile privé d'un particulier employeur. Soyez forts avec nous !

Votez CFTC pour être bien représentés !

Vous avez besoin d'un contact : electionstpe@cftc-santesociaux.fr

www.cftc-santesociaux.fr/tpe2021

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

© Adobe stock